



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2021\_061 : Mutualisation et  
plateforme de dématérialisation des actes  
d'urbanisme : demandes de subventions DETR /DSIL  
2021**

Séance du 24 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 18 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 18 juin 2021.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	37	44
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITE</b>
Pour: 44
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Gilles TABOUREL*

*Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE*

*Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT*

*Gérard LECOQ a donné pouvoir à Patrick LAVARDE*

*Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Thierry OZENNE*

*Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE*

*Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Fabien TESSIER*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité*

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

**DEL2021\_061 : MUTUALISATION ET PLATEFORME DE DEMATERIALISATION  
DES ACTES D'URBANISME : DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR /DSIL 2021**

- Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que Bessin Urbanisme travaille actuellement à la création d'une plateforme mutualisée de dépôt et d'instruction dématérialisés des autorisations d'urbanisme dans le Bessin. Ce projet fait écho aux obligations des communes en matière de dématérialisation à compter du 1er janvier 2022.

Considérant que l'objectif est de proposer à terme aux 123 communes du Bessin, mais surtout aux pétitionnaires, aux gestionnaires de réseaux et aux porteurs de projets, un unique outil mutualisé dans le cadre du Service instructeur du Bessin (SIB).

Considérant que ce projet a été largement évoqué au sein du syndicat mixte (commission SIB, plénière numérique des Maires, comité syndical) et a fait l'objet d'une inscription budgétaire au Budget Primitif 2021 du syndicat mixte.

Considérant que le coût, tout à fait raisonnable, sera répercuté au final, dans le cadre de la facturation liée au fonctionnement du SIB, aux EPCI, puis aux communes adhérentes.

Considérant que la mutualisation permet de développer un seul outil, d'opérer une solidarité dans le financement à travers la clef de répartition du SIB et de garantir une qualité de service commune dans le Bessin.

Considérant que la Sous-Préfecture propose de solliciter de la DETR sur ce projet, par le biais d'une candidature conjointe "Bessin Urbanisme et les 3 EPCI du Bessin".

Considérant que l'objectif est de faire financer une partie du projet : plateforme de dépôt et d'instruction, ainsi que le matériel informatique nécessaire à l'instruction dématérialisée (écrans).

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** une candidature conjointe avec Bessin Urbanisme et les deux autres EPCI du BESSIN pour la sollicitation d'une subvention DETR pour le financement du projet tel qu'exposé dans la délibération et toute autre subvention auquel pourrait prétendre ce projet
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com